



SAMEDI 11 OCTOBRE 2014 // 9 h 30

MICROPOLIS / PALAIS DES CONGRÈS
3, boulevard de l'Ouest
25000 Besançon

“

Chère adhérente, cher adhérent,

Je serais très heureux de vous accueillir à l'Assemblée générale annuelle de notre association Alptis, samedi 11 octobre 2014.

Lors de cette rencontre, nous pourrons échanger sur les résultats et les actions menées en 2013, mais aussi partager les projets et perspectives pour l'avenir.

Temps fort de notre vie associative, l'Assemblée Générale prend place dans le cadre du 38^e Congrès Alptis, dont vous trouverez le programme complet en pages 11 et 12 de cette convocation.

J'espère avoir le plaisir de vous accueillir à Besançon au mois d'octobre prochain.

Georges Coudert
Président Alptis

”

» alptis.org

VOUS DÉSIREZ DEVENIR ADMINISTRATEUR ?

En rejoignant le Conseil d'Administration, vous participez activement à la vie d'Alptis et vous construisez son avenir.

POUR EN SAVOIR PLUS,
contactez-nous au **04 72 36 16 53**
ou **secretariat.general@alptis.fr**
Les modalités de candidature sont définies par les statuts de l'association à l'article 9 (cf. page 8).



Contribuez à notre démarche de responsabilité environnementale en recevant dès l'année prochaine ces informations par mail.

Pour cela, nous vous invitons à renseigner votre adresse mail sur le pouvoir ci-joint.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des Administrateurs

BERNARD AUDRAS

Expert-comptable, Rhône

GÉRARD BERTRAND, **Vice-président**

Prothésiste dentaire, Alpes-Maritimes

GILBERT BIANCHI

Kinésithérapeute, Bouches-du-Rhône

BERNARD BONNIN, **Vice-président**

Expert-comptable, Indre-et-Loire

HENRI CHAVOT, **Secrétaire**

Kinésithérapeute, Loire

JEAN-FRANÇOIS CHEVALLIER, **Secrétaire adjoint**

Architecte DESA, Haute-Savoie

GEORGES COUDERT, **Président**

Géomètre-expert, Rhône

ALEXANDRE COURTOIS

Architecte, Pyrénées-Atlantiques

FRANCIS DUPONT

Avocat, Nord

ROGER DURAND

Éducateur spécialisé, Charente-Maritime

PIERRE-PAUL ERNST

Exploitant viticole, Haut-Rhin

SANDRINE FRANÇOIS

Avocate, Bas-Rhin

ALAIN GÉNITEAU, **Vice-président**

Avocat, administrateur judiciaire, Finistère

ANNE GIRIAT

Secrétaire de direction, Hérault

PATRICE GIROUD

Avocat, Isère

NICOLE GOUDARD-FRANCAUX, **Trésorière**

Expert-comptable, Rhône

CORINNE LAPRAS, **Vice-présidente**

Consultante en marketing et communication, Rhône

FRANÇOIS LAURENT

Agent immobilier, Côte d'Or

JEAN-PAUL LICHTIN

Directeur Systèmes d'Information, Rhône

CHRISTIAN MATHON

Employé de banque, Drôme

GILBERT PAYAN

Attaché commercial, Ardèche

ANITA ROLLAND

Commerçante, Charente-Maritime

MICHEL TRIBOT, **Trésorier adjoint**

Expert-comptable et Commissaire aux comptes, Essonne

Président du GRAP

JEAN-MARIE GUINET

Conseiller en services financiers, Isère

ORDRE DU JOUR

• Ouverture de l'Assemblée Générale de l'association

• Désignation des scrutateurs

Article 18 des statuts

"(...) Lors de l'ouverture de chaque Assemblée Générale, le Président désigne parmi les adhérents présents quatre scrutateurs. Ces derniers veillent à la régularité des opérations de vote"

1 ➔ **Présentation et approbation du rapport moral pour l'exercice 2013**

2 ➔ **Présentation du rapport financier**

3 ➔ **Rapports du Commissaire aux comptes**

4 ➔ **Approbation des comptes de l'exercice 2013, quitus au Conseil d'Administration et affectation du résultat**

5 ➔ **Fixation de la cotisation d'association pour 2015**

6 ➔ **Renouvellement partiel du Conseil d'Administration**

7 ➔ **Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe**

8 ➔ **Réponses aux questions posées par écrit**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1 ➔ **Présentation et approbation du rapport moral pour l'exercice 2013**

INTRODUCTION

L'assurance est entrée dans une période de profondes mutations, aussi bien au niveau du marché de la protection santé qu'au niveau des attentes et des comportements des assurés. En 2013, Alptis a décidé d'engager une réflexion sur son positionnement, afin de ré-exprimer sa différence.

Bien entendu, ce projet a été mené en totale cohérence avec les évolutions de notre politique en matière d'offre de services et produits. Depuis toujours, notre association se tourne vers des femmes et des hommes aux parcours singuliers, qui se sentent aujourd'hui insuffisamment protégés et aspirent à plus d'écoute et d'attention.

AVEC L'ANI, L'OUVERTURE DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS

Le 11 janvier 2013, les partenaires sociaux - syndicats patronaux et de salariés - ont signé l'Accord National Interprofessionnel (ANI), portant sur la sécurisation de l'emploi. Après un débat intense sur ses conditions d'application, l'ANI a ensuite été transposé dans une loi, adoptée le 14 juin 2013 par le Parlement.

Cette loi prévoit la généralisation de la couverture complémentaire santé au 1^{er} janvier 2016, imposant à tous les employeurs de mettre en place, au plus tard à cette date, au profit des salariés qui n'en bénéficient pas encore, une garantie collective minimale "frais de santé" (ticket modérateur, forfait journalier hospitalier, soins dentaires, forfait optique...).

Pour l'ensemble des acteurs de l'assurance de personnes, l'ANI est à l'origine d'un bouleversement considérable du marché de la complémentaire santé. En effet, on estime qu'environ la moitié des entreprises de notre pays - au nombre de 1,7 million - n'ont aujourd'hui pas de complémentaire santé à titre collectif. Environ 4 à 5 millions de salariés, essentiellement dans des TPE et des PME, sont donc concernés par la nouvelle loi.

Cette perspective constitue pour nous une formidable opportunité de développement. A travers Alptis Entreprises, association du groupe spécialiste de l'assurance collective, Alptis accompagne depuis longtemps déjà les TPE et les PME. En 2013, le groupe a renforcé et développé son expertise et sa présence sur ce marché.

LA SOLIDARITÉ CHANGE LE MONDE

En 2013, nous avons engagé une démarche de réflexion sur notre projet associatif. Elle s'est d'abord traduite par une consultation de l'ensemble des parties prenantes d'Alptis : adhérents, partenaires, dirigeants, leaders d'opinion...

A chacun d'entre eux, nous avons demandé ce qui constituait, à leurs yeux, la différence, la spécificité d'Alptis.

A partir des contributions collectées et des échanges lors de différentes séances de travail, nous avons pu ré-exprimer ainsi notre projet associatif :

Alptis est un mouvement qui entretient avec ses adhérents un lien social unique pour leur apporter les nouvelles solidarités auxquelles ils aspirent dans le domaine des assurances et services à la personne.

La notion de "mouvement de solidarités" exprime la posture d'Alptis : favoriser un engagement de ses adhérents, dans une dynamique collective, vers plus de solidarités pour relever les nouveaux défis de la protection sociale.

Pour concrétiser cette vision d'avenir, trois combats ont été identifiés pour contribuer à la création de solidarités nouvelles :

- Le combat de la pédagogie, de l'information, de la compréhension et de l'assurance simple.
- Le combat de la création de liens.
- Le combat de la sécurisation des parcours de vie.

En forme de synthèse, ce projet associatif s'appuie sur une nouvelle identité. Le logo d'Alptis a été revu et modernisé, notre communication s'appuie désormais sur une signature plus engagée : **"La solidarité change le monde"**.

LE POINT SUR NOTRE DÉVELOPPEMENT

En **santé**, nous avons constaté un recul sensible par rapport à l'année dernière. Le contexte réglementaire a bousculé le développement de ce marché.

En **prévoyance**, nous avons réalisé de très nombreuses actions pour promouvoir nos solutions. Nos efforts ont porté leurs fruits et nous continuons à nous développer, tant auprès des travailleurs indépendants que des particuliers.

En **assurance de prêts**, nous avons enregistré une bonne progression, notamment grâce à la vague de renégociations de crédits enregistrée auprès des banques. C'est un marché dans lequel nous allons investir en 2014, afin d'y prendre une place significative.

En **retraite**, nous avons beaucoup progressé en 2013, même si les volumes sont encore aujourd'hui moins importants que sur nos autres marchés. Notre développement se fait dans le cadre du partenariat avec l'UNEP (Union Nationale d'Épargne et Prévoyance), association spécialisée en épargne-retraite.

Compte tenu de notre très fort développement en santé lors des deux dernières années - 2011 et 2012 - nous avons logiquement connu en 2013 un niveau de radiations plus important que les années précédentes. Un phénomène qui s'explique en partie par le fait que les adhésions sont plus volatiles au cours des deux premières années d'adhésion.

Après de très fortes progressions au cours des années précédentes, notre portefeuille diminue en valeur nette cette année.

Cependant, si l'on prend en compte les quatre dernières années, de 2010 à 2013, on peut se féliciter de la forte progression de notre association, avec plus de 50.000 adhérents supplémentaires.

L'ÉVOLUTION DE NOS GARANTIES ET COTISATIONS

En **santé** et en **prévoyance**, les produits et les tarifs évoluent au 1^{er} janvier de chaque année en fonction :

- des modifications intervenues sur les régimes de base obligatoires,
- de l'évolution de la consommation médicale totale constatée en France,
- de l'adaptation de nos gammes au marché face à la concurrence,
- des résultats techniques des contrats.

Santé

On peut relever les points suivants :

- La Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2014 a mis en place une contribution des organismes de complémentaire santé pour le financement du nouveau mode de rémunération des médecins traitants. Son montant est de 5 € par assuré ayant fréquenté son médecin traitant en 2013, et il est également rétroactif sur l'année 2012, pour un montant de 2,50 €. L'impact de cette mesure est évalué à 0,6 % des primes.
- Par ailleurs, une augmentation de la taxe sur les contrats d'assurance, de 9 à 14 %, applicable aux contrats non responsables et non solidaires, est prévue dans la Loi de Financement de la Sécurité sociale, à compter du 1^{er} janvier 2014.
- Enfin, les remboursements du régime général ont progressé de 2,7 % en 2013.

Nous avons effectué quelques aménagements sur notre gamme de produits :

- Le Conseil d'Administration du 20 juin 2013 a décidé de plafonner, pour les contrats qui l'incluent, le montant du remboursement de séjour en hôpital non conventionné. Initialement exprimé en pourcentage des frais réels, à partir du 1^{er} janvier 2014, le montant maximal de l'intervention d'Alptis est de 400 % de la BRSS (Base de Remboursement de la Sécurité sociale).
- Une nouvelle génération de garanties a été lancée en octobre 2013 dans la gamme Divinéa, afin d'adapter les tarifs et niveaux de commissionnement à la pratique du marché : "Divinéa TNS" est une offre destinée aux professions indépendantes, qui ne sont pas concernées par le transfert progressif vers les contrats collectifs d'entreprise.

Prévoyance

Sur notre garantie "Dépendance", nous avons créé deux niveaux de couverture supplémentaire, avec des niveaux de rente mensuelle de 2 400 € et 2 700 € en cas de dépendance totale.

Par ailleurs, pour la garantie "Homme-Clé" (V2), nous avons amélioré les tarifs pour ceux qui ont plus de 40 ans lors de l'adhésion.

NOTRE VIE ASSOCIATIVE

Tout au long de l'année 2013, les administrateurs d'Alptis se sont investis au sein de l'association, afin de défendre les intérêts de l'ensemble des adhérents. Au-delà de leur participation au Conseil d'Administration, beaucoup d'entre eux ont également consacré du temps à l'engagement associatif au service du groupe Alptis, dans les comités locaux, les commissions consultatives ou au sein du GRAP (Groupement d'Associations de Prévoyance).

La Commission Financière

Son rôle est de donner son avis au Conseil d'Administration :

- sur le projet de budget de l'association et sur sa cohérence au regard des objectifs fixés et de ceux réalisés au titre de l'exercice précédent ;
- sur l'évolution des cotisations statutaires ;
- sur le caractère sécuritaire des placements de la trésorerie de l'association.

La Commission Technique

Elle veille à la prise en compte des attentes des adhérents dans le processus de création et d'aménagement des produits. En 2013, elle a notamment travaillé sur :

- des propositions d'amélioration de certaines garanties en portefeuille ;
- l'impact de l'ANI du 11 janvier 2013 sur le marché de la complémentaire ;
- un bilan de l'utilisation des packs optique-dentaire et bien-être mis en place sur certaines garanties.

La Commission Qualité et Communication

Elle assure la qualité et la clarté des informations transmises aux adhérents. En 2013, elle a notamment travaillé sur les dossiers suivants :

- l'évolution de la communication avec le nouveau logo ;
- la refonte du site internet alptis.org ;
- la politique d'information des adhérents à travers des newsletters.

La Commission Animation

Elle développe la vie associative au sein du groupe Alptis, en s'appuyant en particulier sur le réseau des comités locaux d'adhérents.

En 2013, le nombre d'actions de prévention santé organisées tout au long de l'année par les 102 comités locaux, a franchi le cap des 300. Près de 132.000 invitations ont été envoyées, plus de 4.000 adhérents ont participé, contre 3.000 en 2012. Certaines actions sont le fruit de partenariats avec le SNAM (Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne) ou l'ANPS (Association Nationale pour les Premiers Secours).

La Commission Sociale

Elle aide ponctuellement les adhérents en difficulté (étalement du paiement des cotisations, aide à l'achat de matériel de soins...). Ses membres travaillent en étroite collaboration avec l'assistante sociale d'Alptis.

L'Observatoire Alptis de la Protection sociale

Créé par Alptis en 1996, ce centre d'études et de recherches sur le monde des travailleurs indépendants et des petites entreprises a connu une activité soutenue en 2013.

Deux études ont été réalisées, relayées par des Lettres de l'Observatoire :

- Les agriculteurs, des travailleurs en perpétuelle évolution (étude n° 34 - février 2013)
- Seniors : les nouveaux entrepreneurs ? (étude n° 35 - octobre 2013)

L'année 2013 a surtout été marquée par l'optimisation de la diffusion et de la médiatisation des travaux de l'Observatoire.

Le GRAP (Groupement d'Associations de Prévoyance)

Comme chaque année, le GRAP s'est réuni deux fois en 2013. A travers ses travaux et ses échanges, il joue le rôle de gardien de l'éthique associative et des valeurs qui animent les adhérents d'Alptis.

CONCLUSION

Alptis a choisi une voie singulière dans l'univers de l'assurance de personnes, qui associe à la fois éthique et efficacité. Au sein d'un système qui met sur un même plan la solidarité et la responsabilité, chaque adhérent est acteur de sa santé. En contrepartie, l'engagement de chacun bénéficie à tous.

Notre conviction originelle - on ne spéculer pas sur la santé - continue de nous rassembler autour d'un modèle économique qui a fait ses preuves. Nous croyons qu'il a de l'avenir, dans une société en pleine mutation qui doit faire face à de nombreux défis en matière de santé et de protection sociale.

Sereins face à l'avenir, nous souhaitons relever le défi des nouvelles solidarités, en contribuant à la création de liens nouveaux entre nos adhérents, en leur donnant le pouvoir de choisir leur protection en toute connaissance de cause et en soutenant la sécurisation des parcours de vie de chacun.

Sur cette voie, la solidarité, la responsabilité, la convivialité, l'humanisme et la clarté sont les valeurs qui nous inspirent.

Le Conseil d'Administration

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral pour l'exercice 2013, décide d'en approuver les termes dans toutes ses dispositions.

2 ➡ Rapport financier

Nous vous soumettons les comptes de l'association Alptis sur lesquels vous avez à vous prononcer.

COMPTE DE RÉSULTAT

Recettes

Le total des produits d'exploitation est en retrait de 7 % par rapport à 2012 et s'établit à 3 726 250 euros. L'année 2013 a subi le ralentissement de nos adhésions sur nos gammes de garanties en santé et prévoyance. Le portefeuille est de 186 320 adhérents au 31 décembre 2013 contre 205 991 au 31 décembre 2012.

Charges

Les charges d'exploitation de l'association s'élèvent à 3 705 724 euros, soit une baisse de 6 % par rapport à 2012.

L'essentiel de ces dépenses a été consacré à l'animation du réseau de bénévoles (réunions des comités locaux et de la Commission animation, rencontre annuelle des Présidents de comités) et à la mise en œuvre d'actions de prévention, ateliers et forums santé.

L'effort s'est porté également sur la mise en œuvre de partenariats de notoriété, afin d'accroître la visibilité de l'association.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation ressort à 20 526 euros

Quote-part de résultat des SCI

La quote-part de résultat des SCI, à 120 889 euros, est stable par rapport à 2012. La totalité des immeubles est maintenant en location.

Résultat financier

Le résultat financier ressort à 24 034 euros. Le maintien de taux très bas sur le marché monétaire continue à impacter défavorablement le résultat. Nous vous rappelons que les placements sont réalisés sur des supports sans risques.

Les charges financières comprennent une provision pour dépréciation de titres de participation pour un montant de 41 788 euros.

Résultat courant

L'ensemble de ces éléments permet de dégager un résultat courant de 165 449 euros.

Résultat net

L'association est fiscalisée au titre de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 72 813 euros. L'exercice dégage ainsi un excédent de 92 783 euros.

Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2003, nous avons opté pour l'intégration fiscale en matière d'impôt sur les sociétés : l'association Alptis est la mère d'un groupe composé avec ses filiales Alptis Assurances et c-mon-assurance.com.

- Alptis Assurances est l'outil professionnel au service des associations,
- c-mon-assurance.com assure depuis 2007 le développement direct d'Alptis sur internet.

Chaque fille contribue au paiement de l'impôt sur les bénéfices du groupe à hauteur de ce qu'elle aurait payé en cas d'imposition séparée. L'économie d'impôt résultant des déficits des sociétés intégrées leur est immédiatement réallouée.

BILAN

Actif

L'actif immobilisé tient compte essentiellement :

- des titres Alptis Assurances : 10 937 221 euros
- des titres de la SCI Alptis Immobilier : 1 088 432 euros
- des titres de la SCI Les Mansardes : 246 100 euros
- des titres de la SAS c-mon-assurance.com : 123 000 euros

Les titres c-mon-assurance.com ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant de 72 788 euros, prenant en compte l'évolution de l'environnement législatif, réglementaire et économique.

Les créances s'élèvent à 3 119 744 euros et concernent pour 3 102 065 euros des créances intragroupe, dont 2 624 114 euros en conséquence de l'intégration fiscale.

Les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont d'un montant de 6 830 077 euros, contre 6 532 160 euros en 2012.

Passif

Le passif est constitué à 80 % par les capitaux propres de l'association pour un montant de 17 856 393 euros.

Les dettes s'élèvent à 4 535 631 euros et concernent majoritairement des dettes fiscales et sociales pour 2 896 180 euros, incluant 2 729 727 euros au titre de l'intégration fiscale ainsi que des dettes fournisseurs pour un montant de 723 345 euros.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous avons subi un ralentissement des ventes en 2013 et nous anticipons une poursuite de cette tendance en 2014. Nous restons vigilants sur les conséquences des évolutions législatives concernant la réforme de la complémentaire santé.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2013, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Analyse de la situation financière

La situation financière fait apparaître une autonomie et un niveau de trésorerie satisfaisants. Au 31 décembre 2013, le montant des placements et des disponibilités s'établissait à 6 830 077 euros contre 6 532 160 euros au 31 décembre 2012. Notre endettement et nos comptes de dettes n'appellent pas de remarque particulière.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 92 783,30 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 92 783,30 euros

En totalité au compte "fonds associatif" qui s'élève ainsi à 17 724 463,40 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de l'Association seraient de 17 856 393,05 euros.

Situation financière de l'association Alptis ➡

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION ALPTIS

BILAN (en euros)	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISÉ	12 335 718,46	12 377 062,53
Immobilisations incorporelles	2 393,32	1 834,39
Immobilisations corporelles	3 263,53	3 307,82
Immobilisations financières	12 330 061,61	12 371 920,32
ACTIF CIRCULANT	10 057 661,47	7 404 174,12
Créances	3 119 744,47	642 863,79
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	6 830 076,98	6 532 160,43
Comptes de régularisation	107 840,02	229 149,90
TOTAL DE L'ACTIF	22 393 379,93	19 781 236,65
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES	17 856 393,05	17 763 756,84
Fonds associatif	17 631 680,10	17 445 415,12
Fonds de solidarité	130 979,61	130 979,61
Excédent de l'exercice	92 783,30	186 264,98
Amortissements dérogatoires	950,04	1 097,13
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 355,95	2 740,93
DETTES	4 535 630,93	2 014 738,88
Dettes	4 535 630,93	2 014 738,88
TOTAL DU PASSIF	22 393 379,93	19 781 236,65

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)	31/12/2013	31/12/2012
Produits		
Cotisations d'association	3 348 542,99	3 366 938,52
Droits d'entrée	337 265,81	609 888,47
Produits divers	40 440,86	40 310,75
Total	3 726 249,66	4 017 137,74
Charges		
Achats et charges externes	2 957 749,88	3 396 495,82
Impôts et taxes	65 477,20	43 538,60
Salaires et charges	609 265,50	430 941,31
Amortissements et provisions	2 807,83	18 882,87
Autres charges	70 423,44	44 563,31
Total	3 705 723,85	3 934 421,91
Résultat d'exploitation	20 525,81	82 715,83
Quote-part de résultat SCI	120 889,47	120 174,62
Produits financiers	65 822,42	134 389,76
Charges financières	41 788,49	31 078,23
Résultat financier	24 033,93	103 311,53
Résultat courant	165 449,21	306 201,98
Produits exceptionnels	634,48	-
Charges exceptionnelles	487,39	439,00
Résultat exceptionnel	147,09	-439,00
Impôts sur les bénéfices	72 813,00	119 498,00
Excédent	92 783,30	186 264,98

3 → Rapports du Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Alptis Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I • Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II • Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note "Immobilisations financières" de l'annexe des comptes annuels expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées et nous nous sommes assurés de leur correcte mise en œuvre. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III • Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Villeurbanne, le 11 juillet 2014

Le Commissaire aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY

Bruno Genevois

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
RÉUNION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT RELATIVE
À L'APPROBATION DES COMPTES

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Villeurbanne, le 11 juillet 2014

Le Commissaire aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY

Bruno Genevois

4 → Approbation des comptes de l'exercice
2013, quitus au Conseil d'Administration et
affectation du résultat

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes de l'exercice 2013, qui font apparaître un excédent de 92 783,30 € et un total de bilan de 22 393 379,93 €, et donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé. Elle décide en outre d'affecter l'excédent au fond associatif.

5 → Fixation des cotisations d'association
pour 2015

Les cotisations n'ont pas été augmentées depuis plusieurs années car les recettes générées par l'accroissement des effectifs étaient suffisantes.

La conjoncture actuelle, et notamment les nouvelles dispositions sur les complémentaires santé, entraîne votre association dans des turbulences momentanées.

D'ores et déjà, des mesures d'économie ont été mises en œuvre et nous faisons appel à la compréhension de nos adhérents pour accepter une majoration des cotisations.

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale approuve les montants suivants pour la cotisation d'association 2015 :

Proposition de fixation de la cotisation d'association pour 2015	
Contrats à prime unique	60,00 € en une fois
Gammes Santé de base	1,85 € par mois
Gammes Santé supérieure	3,00 € par mois
Gammes Prévoyance (contrats à primes viagères ou temporaires*)	1,00 € par mois (*pendant la période de cotisation prévue au contrat)
Contrats Retraite	0,01 % des encours
Droit d'entrée	11,00 €

6 → Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

6 postes à renouveler :

- Bernard Audras
- Gilbert Bianchi
- Roger Durand
- Anne Gariat
- Jean-Paul Lichtin
- Anita Rolland

1 poste à ratifier :

- celui de Lionel Clarini, suite à sa cooptation par le Conseil d'Administration.

Candidature au Conseil d'Administration - extrait de l'article 9 des statuts

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'une part de douze membres adhérents au moins et de vingt quatre membres adhérents au plus, élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et d'autre part du Président du Groupement dont il est fait mention à l'article 3, membre de droit, ou son représentant.

Les candidatures, pour être recevables, doivent émaner d'adhérents membres de l'association depuis un an au moins et à jour de leurs cotisations.

Sous réserve du respect des dispositions de l'article L. 141-7 du Code des assurances, le Conseil d'Administration de l'Association est composé exclusivement d'adhérents :

- jouissant de leurs droits civiques ;
- sauf dérogation qui serait accordée par le Conseil d'Administration, ne recevant aucune rétribution, quelle qu'en soit la nature ou la forme, et ne détenant aucun intérêt (direct ou indirect) ni mandat, social ou autre, dans un organisme d'assurance et/ou de retraite, ou dans tout autre organisme, qu'elle qu'en soit la forme, ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire à celui de l'association, à moins que l'association fasse elle-même partie de cet organisme, ou qu'elle soit membre du même groupement que lui.

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale nomme _____ en qualité de membres du Conseil d'Administration.

7 → Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe

Conformément à l'article R.141-6 du Code des assurances, l'Assemblée Générale a seule qualité pour autoriser la signature d'avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'Association et relevant du champ d'application de l'article L.141-7 du même Code (contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation à adhésion facultative).

Elle peut toutefois déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée qui ne peut excéder 18 mois, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants dans les matières que la résolution définit.

Le Conseil d'Administration exerce ce pouvoir dans la limite de la délégation donnée par l'Assemblée Générale, et en cas de signature d'un ou plusieurs avenants, il en fait le rapport à la plus prochaine Assemblée. A cet égard, il est signalé à l'Assemblée Générale qu'une indexation des cotisations de 3 % a été appliquée sur les garanties Décès et Arrêt de travail des contrats "Solution Gérants Majoritaires", "Solution Professions Libérales", "Solution Gérants Majoritaires 5+" et "Solution Professions Indépendantes V1 et V2", dont les résultats techniques étaient dégradés, afin d'en assurer la pérennité.

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale de l'Association confirme la délégation confiée au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article R.141-6 du Code des assurances, de négocier et de signer un ou plusieurs avenants aux contrats de groupe souscrits par l'Association.

Cette délégation de pouvoir d'une durée de 18 mois renouvelable porte sur l'ensemble des contrats de groupe souscrits par l'Association pour la réalisation de son objet social. L'Assemblée Générale autorise, en outre, le Conseil d'Administration, à subdéléguer les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la présente délégation à toute personne morale qu'il lui plaira selon les modalités définies précédemment.

L'ensemble des avenants signés par le Conseil d'Administration de l'Association, ou par son mandataire, feront l'objet d'un rapport porté à la connaissance de la plus proche Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article R. 141-6 du Code des assurances.

8 → Réponses aux questions posées par écrit

Tout adhérent désirant poser une question à laquelle il souhaite obtenir une réponse lors de l'Assemblée Générale, doit le faire par écrit avant le 26 septembre 2014, à l'adresse ci-dessous :

Alptis Association • A l'attention d'Annie Mélinand
25, cours Albert Thomas 69003 Lyon

Seules les questions d'intérêt général seront présentées à l'Assemblée. ■

Informations financières sur les comptes du groupe Alptis Assurances

BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/2013 (en euros)		
ACTIF	31/12/2013	31/12/2012
Capital souscrit non appelé	12 750,00	12 750,00
ACTIF IMMOBILISÉ	23 039 550,44	23 155 849,48
Écart d'acquisition	1 939 094,14	2 187 783,31
Immobilisations incorporelles	3 557 572,38	3 566 445,19
Immobilisations corporelles		
Terrains	1 660 012,29	1 660 012,29
Constructions	11 344 402,20	11 937 926,96
Autres immobilisations corporelles	2 359 437,10	2 146 965,40
Immobilisations financières	547 799,05	337 549,05
Autres immobilisations financières	1 631 233,28	1 319 167,28
ACTIF CIRCULANT	102 564 651,32	95 950 612,16
Créances		
Avances apporteurs d'affaires	603 765,62	2 948 974,69
Avances autres fournisseurs	1 573 186,88	191 306,96
Clients porteurs de risques	21 207 947,46	20 926 753,62
Autres clients et comptes rattachés	1 408 262,09	1 337 614,31
Personnel et organismes sociaux	20 992,39	25 283,59
État impôts et taxes	61 720,03	45 188,61
État impôts différés	837 588,19	434 342,23
Autres créances	9 394 165,56	9 034 859,87
Trésorerie		
Valeurs mobilières de placement	22 925 997,56	29 290 469,21
Disponibilités	43 484 421,27	30 707 706,75
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	1 046 604,27	1 008 112,32
TOTAL ACTIF	125 616 951,76	119 119 211,64

PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES (part groupe)	43 914 127,81	37 398 973,34
Capital social	10 000 000,00	10 000 000,00
Réserves groupe	27 398 996,68	25 527 428,17
Résultat groupe	6 515 131,13	1 871 545,17
INTÉRÊTS MINORITAIRES	1 487 310,30	1 376 694,39
Réserves hors groupe	1 296 853,63	1 171 455,93
Résultat hors groupe	190 456,67	205 238,46
PROVISIONS / RISQUES ET CHARGES	3 076 616,10	2 351 393,56
Provisions pour risques et charges	2 196 452,52	1 680 424,46
Provision pour charge d'impôts différés	880 163,58	670 969,10
DETTES	77 138 897,55	77 992 150,35
Concours bancaires courants	61 229,77	69 627,87
Emprunts et dettes financières diverses	8 431 374,90	8 874 537,92
Fournisseurs apporteurs d'affaires	4 261 158,76	3 968 486,19
Autres fournisseurs et comptes rattachés	4 622 744,04	4 009 663,51
Personnel et organismes sociaux	5 876 230,24	4 832 242,30
État impôts et taxes	1 372 219,24	1 058 560,34
Porteurs de risques	42 467 789,85	46 956 815,10
Associés comptes courants	3 354 485,20	892 699,81
Autres dettes	6 691 665,55	7 329 517,31
TOTAL PASSIF	125 616 951,76	119 119 211,64

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31/12/2013 - GROUPE ALPTIS ASSURANCES (en euros)

	31/12/2013	31/12/2012
Production vendue	88 369 870,52	84 996 791,09
Production immobilisée	229 656,00	181 419,00
Reprises de provisions	1 750 724,13	1 554 121,11
Transferts de charges	1 850 049,20	1 555 796,14
Autres produits	201 371,81	128 161,28
Total produits d'exploitation	92 401 671,66	88 416 288,62
Autres achats et charges externes	49 117 638,95	53 648 517,50
Impôts et taxes	3 555 654,64	3 065 259,46
Charges de personnel	23 825 933,29	21 577 368,60
Amortissements et provisions	4 917 111,09	6 225 666,06
Autres charges	730 899,16	620 812,53
Total charges d'exploitation	82 147 237,13	85 137 624,15
RÉSULTAT EXPLOITATION	10 254 434,53	3 278 664,47
Produits financiers	529 974,72	748 750,25
Charges financières	373 682,99	418 656,11
RÉSULTAT FINANCIER	156 291,73	330 094,14
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	10 410 726,26	3 608 758,61
Produits exceptionnels	21 772,30	10 244,39
Charges exceptionnelles	11 427,87	14 437,32
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	10 344,43	-4 192,93
Impôts sur les bénéfices	3 620 488,00	640 218,00
Impôts différés	-153 694,28	638 874,88
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	6 954 276,97	2 325 472,80
Dotations amortissements écarts d'acquisition	248 689,17	248 689,17
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	6 705 587,80	2 076 783,63
Intérêts minoritaires	190 456,67	205 238,46
Résultat net (part du groupe)	6 515 131,13	1 871 545,17
Résultat par action	80,19	23,03
Résultat dilué par action	80,19	23,03

EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN 2014

L'activité

Les produits d'exploitation se sont accrus en 2013 de 4,51 % par rapport à l'exercice précédent et ressortent à 92 401 672 €. Les charges d'exploitation se sont élevées à 82 147 237 € et sont en économie de 3,5 %.

Les achats et charges externes, d'un montant global de 49 117 639 €, sont en recul de 8,45 % et subissent l'impact du ralentissement de nos ventes, principalement sur la ligne des rétrocessions aux apporteurs d'affaires.

Le montant des impôts et taxes s'établit à 3 555 655 €, en hausse de 16 % par rapport au montant 2012 de 3 065 259 €, principalement sur la ligne "taxes sur les salaires" dont le barème a été modifié et l'assiette élargie.

Les charges de personnel, en progression de 10 % à 23 825 933 €, sont impactées par le renforcement des équipes d'animation des ventes, ainsi que par l'évolution défavorable des charges sociales.

L'effectif salarié moyen s'élève à 408 contre 394 pour l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation est en forte progression, à 10 254 435 € contre 3 278 664 € en 2012.

Les produits financiers ressortent à 529 975 € ; ils sont toujours impactés par la poursuite des taux bas sur le marché monétaire.

Les charges financières, d'un montant de 373 683 €, intègrent pour l'essentiel le coût de financement de l'immeuble du 25 Cours Albert Thomas, acquis en fin d'exercice 2007.

Le résultat courant s'établit ainsi en forte amélioration à 10 410 726 €, contre 3 608 759 € en 2012.

Le résultat net de l'ensemble consolidé après impôts ressort à 6 705 588 €, contre 2 076 784 € en 2012.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous avons subi un ralentissement des ventes en 2013 et nous anticipons une poursuite de cette tendance en 2014. Nous restons vigilants sur les conséquences des évolutions législatives concernant la réforme de la complémentaire santé.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2013, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Analyse de la situation financière du groupe

Les emprunts et dettes financières diverses comprennent, pour un montant de 5 637 340 €, le retraitement du crédit bail immobilier contracté en décembre 2007 afin de financer l'acquisition de l'immeuble du siège.

La situation financière fait apparaître une autonomie et un niveau de trésorerie satisfaisants. Au 31 décembre 2013, le montant des placements et des disponibilités s'établissait à 66 410 419 € contre 59 998 176 € au 31 décembre 2012. Notre endettement et nos comptes de dettes n'appellent pas de remarque particulière. ■

PROGRAMME CONGRÈS 2014

SAMEDI 11 // DIMANCHE 12 OCTOBRE 2014



Besançon

Capitale de la Franche-Comté, Besançon est une ville réputée pour ses atouts historiques et touristiques. Elle est située au cœur du Doubs, un des départements les plus verts de France, connu pour son agriculture de qualité, riche de multiples appellations d'origine et de spécialités gastronomiques. Mais Besançon est aussi une ville de tradition industrielle, ayant su se tourner vers les nouvelles technologies pour devenir un pôle d'excellence des microtechniques, du temps-fréquence et du génie biomédical, ainsi qu'un centre européen du découpage de haute précision.

SAMEDI 11 OCTOBRE



8 h 30 ➡ Accueil à Micropolis / Palais des Congrès

9 h 00 ➡ Émargement adhérents

9 h 30 ➡ Assemblée générale Alptis

12 h 00 ➡ Déjeuner

14 h 00 ➡ Atelier / Carrefour d'échanges / Parcours santé

- Atelier Libre expression (sur inscription)
- Carrefour d'échanges sur le thème "Nouvelles solidarités"
- Parcours santé : découverte des nouveaux partenariats "Forme et santé"

16 h 00 ➡ Conférence-débat animée par Corinne Lapras sur le thème "Lien social et réseaux sociaux : vers une société plus collaborative ?"

Avec la participation :

- d'Antonin Léonard - cofondateur de la plateforme européenne Ouishare, spécialiste de l'économie collaborative,
- et de Serge Guérin - sociologue, professeur à l'ESG Management School et à l'Institut des Sciences Politiques, chercheur associé au CNRS.

20 h 00 ➡ Dîner de gala à Micropolis

Pour plus d'informations et d'images sur le congrès 2014, connectez-vous avec votre numéro d'adhérent et votre mot de passe sur : <http://agenda.alptis.org> / événement n° 6190

Choisir une visite par personne



Située dans un cadre naturel exceptionnel, Besançon garde la mémoire d'un passé riche et diversifié : vestiges gallo-romains, palais de la Renaissance, fortifications et hôtels particuliers aux façades classiques enchantent les promeneurs.

Durée 2 h 30 → départ à 9 h 30

Découvrez la quête obsessionnelle de la mesure par les Maîtres du temps, mise en scène et en espace dans le cadre "Renaissance" somptueux du Palais Granvelle. Réunissant l'histoire, l'horlogerie et les sciences, ce musée rend hommage à la tradition horlogère de Besançon.



Cette croisière sur le Doubs vous permettra de découvrir autrement le charme de la cité de Besançon, depuis un bateau offrant une vue panoramique. Le parcours est agrémenté par le passage d'écluses et le canal souterrain de 375 m, creusé dans la montagne de la Citadelle.

Durée 2 h 30 ➡ Départ en car à 8 h 45 (34 km A/R)

Dans un parc de 15 hectares, découvrez la diversité de l'habitat rural franc-comtois, à travers 27 maisons authentiques, démontées pierre par pierre, puis remontées sur le site du Village. Un magnifique témoignage de la vie quotidienne du XVII^e au XIX^e siècle.



Option à la charge des participants / Choisir une visite par personne

La Citadelle en compagnie de Vauban

Classé au patrimoine mondial de l'Unesco avec les fortifications de la ville, ce chef d'œuvre de l'architecture s'étend sur 11 hectares et surplombe la vieille ville de Besançon de plus de 100 mètres. Vauban en personne vous fera partager ses connaissances sur l'histoire de ce site hors du commun. Remarquablement restaurée, la citadelle abrite aujourd'hui le Musée de la Résistance, le Musée Comtois et le Muséum. Celui-ci abrite également le jardin zoologique.

Cette visite sera suivie de la visite du musée Nicolas Ledoux et d'un dîner en commun pour les participants des deux excursions post-congrès à la Saline Royale d'Arc-et-Senans.



Le Musée du sel de Salins-les-Bains et la Saline Royale d'Arc-et-Senans

Découvrez Salins-les-Bains, véritable forteresse de l'or blanc, lieu d'histoire depuis plus de 2 000 ans. Classée au Patrimoine Mondial de l'Unesco, la Saline Royale d'Arc-et-Senans est le chef-d'œuvre de Claude-Nicolas Ledoux, architecte visionnaire du Siècle des Lumières. Le parti architectural de la Saline Royale, son histoire et sa réhabilitation en font un monument unique au monde.

Cette visite sera suivie d'un dîner en commun à la Saline Royale d'Arc-et-Senans pour les participants des deux excursions.